



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

énergies nouvelles

Question écrite n° 49228

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de M. le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur l'orientation n° 5 du rapport intitulé « l'hydrogène : vecteur de la transition énergétique ? » rendu en décembre 2013 par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques. Il lui demande comment cette orientation sera prise en compte par le Gouvernement.

Texte de la réponse

Dans son rapport rendu en décembre 2013, l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques indique plusieurs pistes susceptibles de structurer une filière hydrogène-énergie nationale. À ce titre, le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargé des relations internationales sur le climat, rappelle que le soutien de ce secteur d'activité fait partie intégrante des moyens mis en œuvre par le Gouvernement pour assurer la transition énergétique de la France. En effet, les applications énergétiques potentielles de l'hydrogène, principalement utilisées dans l'industrie, sont très nombreuses. Elles permettent d'alimenter en électricité un site isolé, de propulser un véhicule ou un bateau électrique, de stocker de l'électricité intermittente, d'augmenter la production des biocarburants ou réduire le contenu carbone du gaz naturel des réseaux. Par ailleurs, les techniques de production d'hydrogène par électrolyse et de pile à combustible sont très flexibles avec de très bonnes disponibilités. Faisant suite aux travaux de recherche menés par les programmes PAN-H puis H-PAC de l'Agence nationale de la recherche (ANR), ces techniques sont arrivées au stade d'industrialisation et de déploiement commercial sur certains marchés. Elles sont en cours de démonstration sur d'autres. L'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), a également lancé des appels à manifestation d'intérêt (AMI), sur l'hydrogène et les piles à combustible, ainsi que sur les véhicules routiers à hydrogène, dans le cadre du programme des investissements d'avenir. Dans le cadre du plan nouvelle France industrielle, une mission a été confiée en février 2015 au conseil général de l'économie et au conseil de l'environnement et du développement durable relative à la filière hydrogène énergie. Ce rapport aujourd'hui publié propose des mesures concrètes propres à lever les freins de son développement. Parmi les 20 recommandations pour développer la filière, certaines font déjà l'objet d'applications concrètes. Un appel à projets « territoire hydrogène » a ainsi été lancé en mai 2016 avec un dépôt de candidatures ouvert jusqu'en septembre 2016. Plus de 100 candidatures sont déjà recensées. Le cadre national de développement des carburants alternatifs, demandé par la directive 2014/94/UE, et articulé avec la future stratégie de développement de la mobilité propre créée par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), est en cours d'élaboration. Il fixera en particulier les objectifs de déploiement à moyen terme d'infrastructures de carburants alternatifs, dont l'hydrogène. Enfin, la LTECV prévoit l'élaboration d'une stratégie sur l'utilisation de l'hydrogène comme voie de stockage pour les énergies renouvelables.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49228

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Environnement, énergie et mer

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée au JO le : [11 février 2014](#), page 1190

Réponse publiée au JO le : [26 juillet 2016](#), page 6971